

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12/04/2021

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur VIDAL ayant donné pouvoir à Monsieur SALOMÉ, et Monsieur QUENU.

Présidence de M. SARPAUX Marc, maire

1°) M. le Maire précise que l'étude menée par la Société Camping-Car Park pour l'aménagement d'une aire de camping-cars sera transmise à chaque conseiller afin de permettre à chacun d'y apporter ses remarques.

2°) Le Conseil prend connaissance de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition pour 2021, Monsieur le Maire faisant observer que la perte du produit résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

3°) A l'unanimité, il est décidé de reconduire les taux appliqués en 2020.

4°) Vote les subventions qui seront versées aux différentes associations sur présentation de leur bilan financier.

5°) Le Conseil approuve les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2020 qui laissent apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de clôture de 292 282, 34 € pour le budget général,
- Un excédent de fonctionnement de clôture de 119 813, 10 € pour le budget annexe campings

6°) Vote les budgets prévisionnels pour le présent exercice avec la reprise des résultats de 2020 qui se présentent ainsi :

Dépenses	Commune	Campings	Total
Fonctionnement	905 782, 34 €	322 413, 10 €	1 228 195, 44 €
Investissement	1 598 762, 01 €	156 613, 22 €	1 755 375, 23 €
Recettes			
Fonctionnement	905 782, 34 €	322 413, 10 €	1 228 195, 44 €
Investissement	1 598 762, 01 €	156 613, 22 €	1 755 375, 23 €

7°) Prend connaissance des nouvelles modalités de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par la FDE 62, la fraction revenant à la Commune passant de 97 % à 95 %.

8°) Le Conseil décide, dans le cadre du pacte de gouvernance élaboré par la Communauté de Communes, de retenir la Commission « Communication et Culture », Madame GRESSIER Michèle se proposant d'en faire partie.

9°) A l'unanimité, émet un avis favorable au transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

10°) Accepte également de transférer à la Communauté de Communes la compétence « Création et Gestion de Maisons de Services au Public », permettant ainsi d'apporter un service de qualité l'ensemble des habitants de son territoire.

11°) Sont évoqués :

- Le problème récurrent du stationnement au Cran aux Œufs,
- L'affaire Nuttin et le dépôt d'une nouvelle déclaration préalable par les propriétaires,
- La grange Flament avec une interrogation sur le fait que le Tribunal n'a toujours pas statué et qu'on entame une quatrième saison avec une circulation dangereuse,
- Le maintien de l'organisation du temps scolaire (semaine de 4 jours).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX

